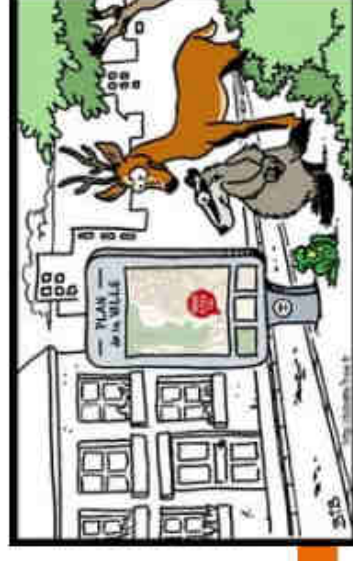


Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Le règlement graphique : choix du zonage					

Dispositions globales

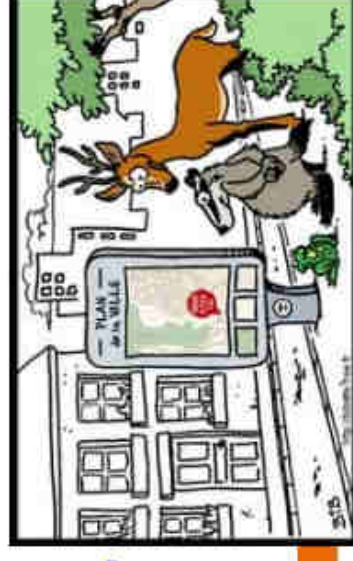
- ➡ Moduler le règlement (règles applicables) en fonction des différents enjeux : **mettre en place un zonage (A et N) reflétant la réalité du territoire et des enjeux de préservation de la TVB**
- ➡ **Utiliser dans les composants du document graphique de zonage des zonages indicés** : Acb (Agricole à corridor biologique) ou Ncb (Naturel à corridor biologique)
- ➡ **Mettre en place un sur-zonage spécifique (article R.123-11 h et i)** permettant d'identifier clairement les éléments liés à la TVB
- ➡ Parmi les 14 articles du règlement (R.123-9), mettre en place des **règles de construction et d'aménagement afin de répondre aux enjeux écologiques**



Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Le règlement graphique : choix du zonage					

Dispositions globales

- ➔ Moduler le règlement (règles applicables) en fonction des différents enjeux : **mettre en place un zonage (A et N) reflétant la réalité du territoire et des enjeux de préservation de la TVB**
- ➔ **Utiliser dans les composants du document graphique de zonage des zonages indicés** : Acb (Agricole à corridor biologique) ou Ncb (Naturel à corridor biologique)
- ➔ **Mettre en place un sur-zonage spécifique (article R.123-11 h et i) permettant d'identifier clairement les éléments liés à la TVB**
- ➔ Parmi les 14 articles du règlement (R.123-9), mettre en place des **règles de construction et d'aménagement afin de répondre aux enjeux écologiques**
- ➔ Le règlement peut imposer une part minimale de **surfaces, non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature**, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville (article L.123-1-5-III, 1°).



Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Coefficient de Biotope par Surface (CBS)					

Dispositions globales

➔ Le règlement **peut imposer une part minimale de surfaces, non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature**, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ([article L.123-1-5-III, 1°](#)).

Coefficient :

. Surface imperméabilisée	0
. Surface perméable non plantée	0,3
. Surface perméable avec plantes éparées	0,5
. Surface végétalisée avec 80 cm de terre rapportée	0,5
. Surface végétalisée avec + de 80 cm de terre rapportée	0,7
. Surface végétalisée sur sol naturel	1,0
. Eau pluviale par m2 de toit	0,2
. Végétalisation des murs	0,5
. Végétalisation des toits	0,7

Le coefficient de biotope par surface décrit la proportion entre toutes les surfaces favorables à la nature sur la parcelle et la surface totale de la parcelle :

CBS = Surfaces favorables / Surface de la parcelle

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Coefficient de Biotope par Surface (CBS)					

Dispositions globales



Source : www.dachverband.at, Bodo, 2011

Surface du terrain	479 m ²
Surface bâtie	279 m ²
Surface libre	200 m ²
Coefficient d'emprise au sol	0,59

Calcul du CBS	Coefficient de valeur écologique
140 m ² Asphalte	x 0,0 = 0 m ²
59 m ² surface semi ouverte	x 0,5 = 30 m ²
1 m ² sol végétalisé	x 1,0 = 1 m ²

Calcul du CBS	Coefficient de valeur écologique
Surface libre existante	
21 m ² Béton	x 0,0 = 0,0 m ²
79 m ² surface végétalisée	x 1,0 = 79,0 m ²
100 m ² pavés : surface semi perméable	x 0,3 = 30,0 m ²
Surface nouvelle	
10 m ² végétalisation des murs	x 0,5 = 5,0 m ²
41 m ² végétalisation du toit	x 0,7 = 29,0 m ²

$$\text{CBS} = 31 \text{ m}^2 / 479 \text{ m}^2 = 0,06 \text{ OR } 0,3 \text{ sont demandés}$$

$$\text{CBS} = 143 \text{ m}^2 / 479 \text{ m}^2 = 0,3$$

26 Novem

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Protéger des éléments ou espaces au titre des continuités écologiques					

Dispositions ponctuelles

- ➔ **Identifier les éléments naturels (haies, mares, arbres isolés...) et délimiter des sites à protéger**, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique (article L.123-1-5-III, 2°)
- ➔ Localiser, en zones urbaines, **les terrains cultivés ou espaces non bâtis à protéger et inconstructibles**, au titre du maintien des continuités écologiques quels que soient les équipements qui les desservent. (article L.123-1-5-III, 5°)
- ➔ **Mettre en place des zones spéciales d'acquisitions foncières, que sont les emplacements réservés**, afin de déterminer des secteurs destinés à la création d'espaces verts ou aux continuités écologiques (article L. 123-1-5-V)
- ➔ **Localiser les éléments à protéger** (haies, alignements d'arbres, arbres isolés) **au titre des Espaces Boisés Classés** (article L130-1)
- ➔ Mettre en place **une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique (TVB) ou géographique**.

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
-------------	-------------------------	------	-----	-----------------------------	----------------

Protéger des éléments ou espaces au titre des continuités écologiques

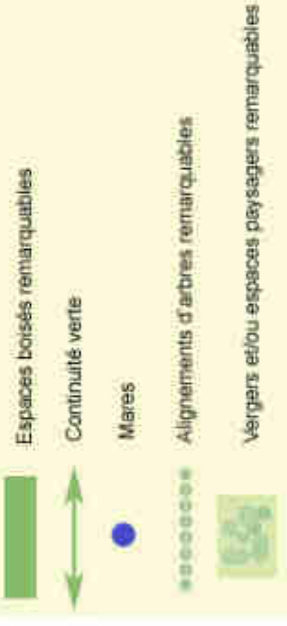
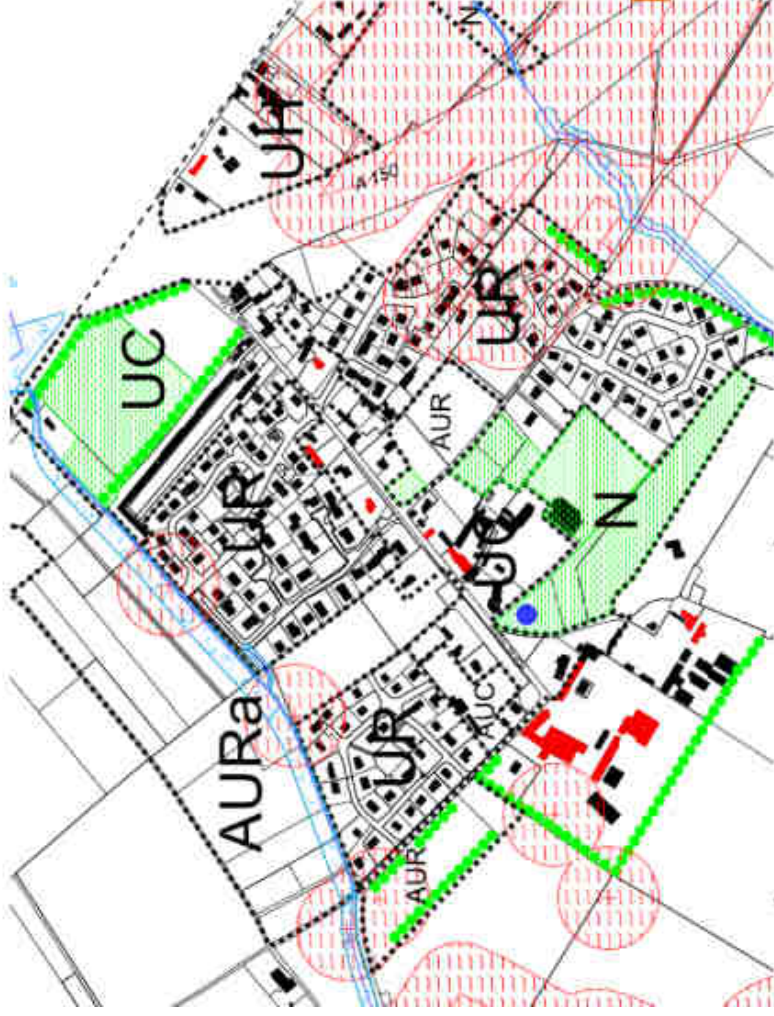
Diagnostic

Identification des éléments

Protection des éléments

Plan de zonage

Ex: La Vaupalière (76)



EBC (L.130-1 et R.123-11)

Alignements boisés / arbres remarquables (L.130-, L.123-1-7)

Espaces publics et/ou paysagés à protéger ou à mettre en valeur (L.123-1-7)

Secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre écologiques (L.123-1-7)

2015

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
-------------	-------------------------	------	-----	-----------------------------	----------------

TVB et OAP : intégration fine à l'échelle du projet urbain

OAP sectorielle : PLU de Lentilly

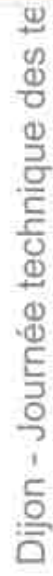
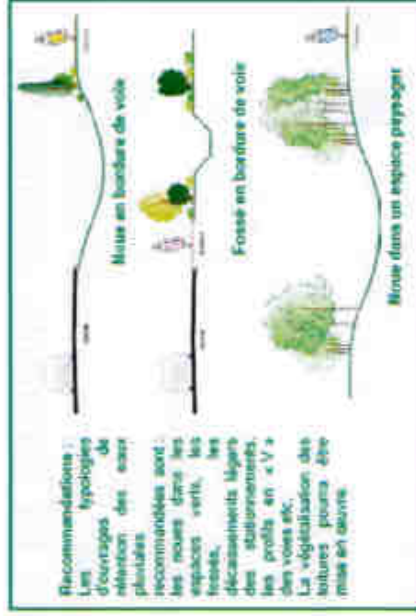


- Objectif:
extension de la commune sur le secteur de Laval
- Orientations:
- forme urbaine dense,
 - espaces verts collectifs,
 - bassins et noues de rétention,
 - végétalisation des pieds de façades,
 - densité de plantations...

PLU de Lentilly (69)
Plan de zonage avec
sur-zonage TVB
 (source: bureau d'études Latitude UEP, 2009)

Source: Bureau d'études, *Statistique* 1997, 2000.

(source: bureau d'études Latitude UEP, 2009)



Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
TVB et documents d'urbanisme : dépasser les limites					

- ➡ **documents d'urbanisme doivent préconiser la préservation et la remise en état des continuités écologiques (maîtrise voire interdiction de l'urbanisation dans les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).**
- ➡ **Il ne s'agit pas d'opposer l'homme à la nature, mais de définir une occupation du sol réfléchie** à partir des enjeux du territoire, trouvant un équilibre entre **développement, qualité de la vie et biodiversité** (ex : *un espace naturel (« réservoir de biodiversité ») peut être valorisé pour la qualité du paysage local ; un corridor écologique peut être préservé ou même restauré à l'occasion de l'aménagement d'un espace public*).
- ➡ Faire sortir la TVB des espaces protégés et inventoriés,
- ➡ Rééquilibrer la place de la TVB dans le processus (PADD, DOO),
- ➡ Travailler sur l'utilisation des orientations d'aménagement (PLU),
- ➡ Acquérir et diffuser des indicateurs pour évaluer le projet,

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
TVB et documents d'urbanisme : dépasser les limites					

- ➡ **Une concertation doit être menée tout au long de la démarche** afin d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux
- ➡ Professionnaliser les maîtres d'œuvre des documents d'urbanisme (compétences en écologie),
- ➡ Renforcer le rôle d'appui des services déconcentrés de l'Etat (conseil, PAC et contrôles),
- ➡ **Besoin d'outils pour décliner ce SRCE à des échelles inférieures.**

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Les guides d'utilisation des SRCE					

Objectifs : donner aux collectivités des recommandations pour intégrer au mieux dans les PLU et les SCoT les objectifs du SRCE.



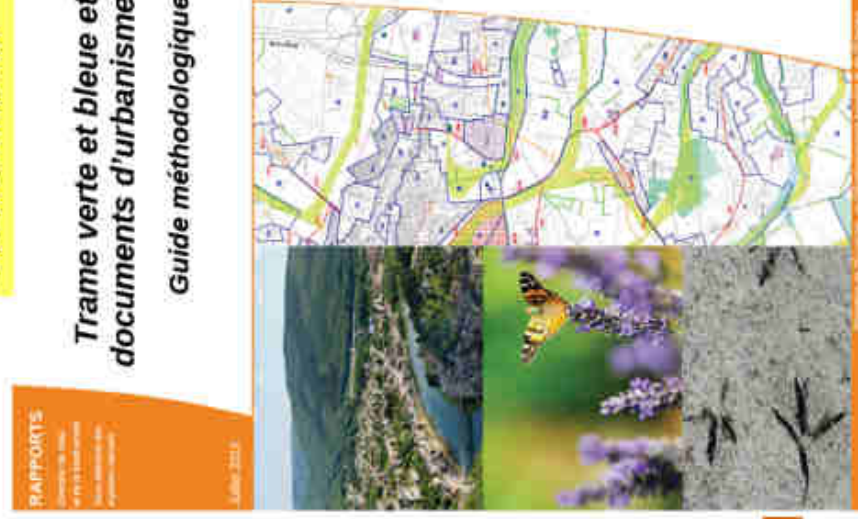
Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Guides méthodologiques de déclinaison de la TVB					

Objectifs : fournir des éléments méthodologiques pour intégrer la TVB dans les PLU et les SCoT.

Guide national

Trame verte et bleue et documents d'urbanisme

Guide méthodologique



TVB et SCoT

Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue

SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées



TVB et PLU



Ateliers - 26 Novembre 2015

Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Fiches méthodologiques					

Fiches méthodologiques : exemple fiches du club PLUi (8 fiches)

- **Thème 1 : mobilisation des acteurs et gouvernance**
 1. Gouvernance et concertation institutionnelle
 2. Sensibilisation des acteurs du territoire
- **Thème 2 : diagnostic et justifications**
 3. Faire de la TVB un atout pour le projet d'urbanisme communautaire
 4. Les ressources documentaires - Constituer une première connaissance naturaliste au niveau intercommunal
 5. Analyses complémentaires et formalisation d'une trame verte et bleue Communautaire

- **Thème 3 : outils du PLUi et leur mise en oeuvre**
 6. Rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Trame Verte et Bleue
 7. Outils réglementaires du code de l'urbanisme mobilisables pour la prise en compte de la Trame Verte et Bleue : avantages et inconvénients
 8. Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS)
 9. Suivi et efficacité des mesures en faveur de la TVB

Repères

De la trame verte et bleue...



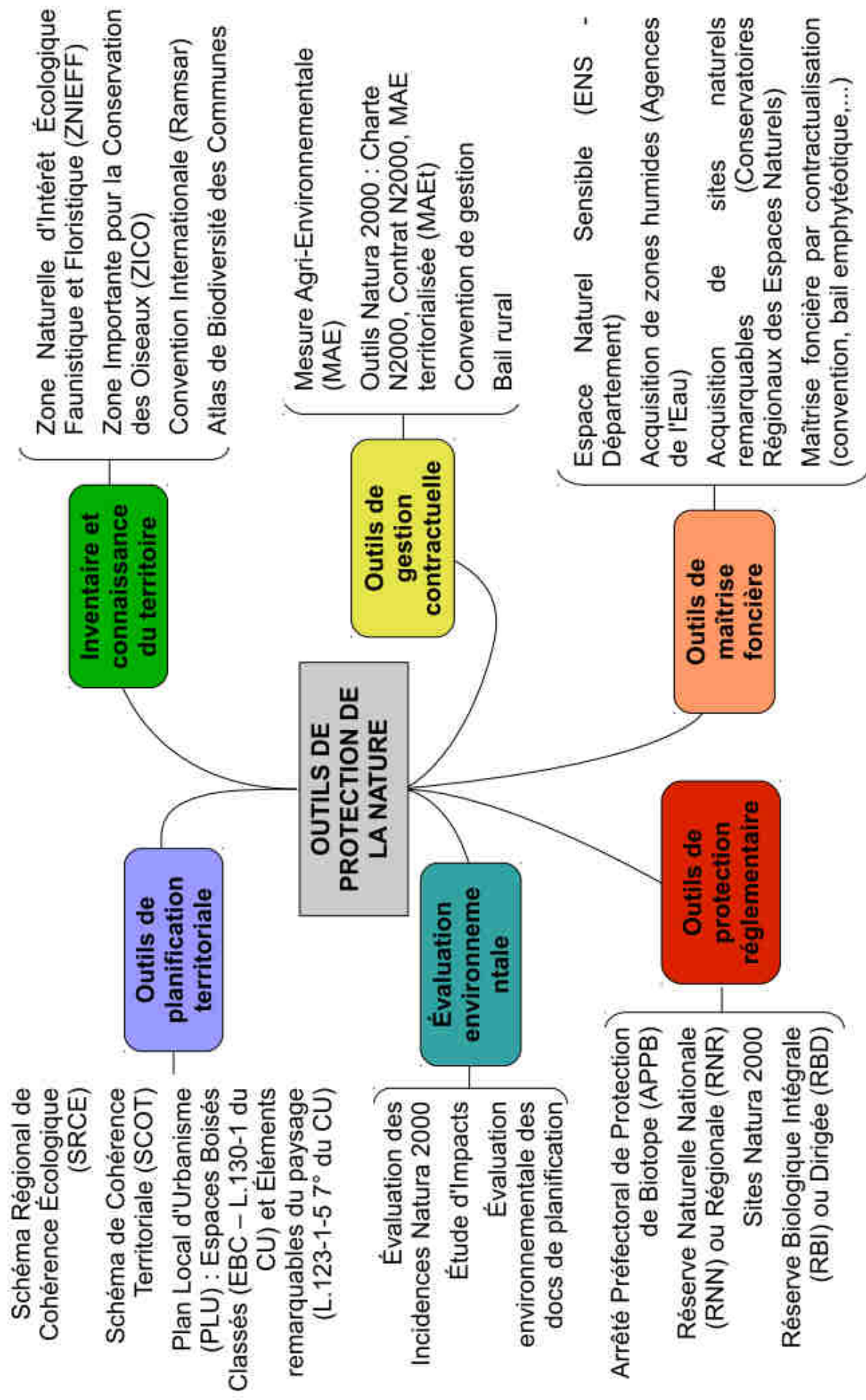
Généralités	Rapport de présentation	PADD	DOO	Plan de zonage et règlement	Limites/Outils
Les autres outils d'accompagnement					

Les documents d'urbanisme permettent de protéger les espaces TVB de l'urbanisation. Mais d'autres outils (ex : réglementaires, contractuels) doivent organiser et assurer une protection plus globale ainsi qu'une gestion de ces milieux.

Fiches d'accompagnement (FPNRF) pour la collecte des données (ABC, Charte de PNR, PAC, observatoires régionaux de la biodiversité, etc.) et la sensibilisation des élus.



Fiches sur les outils contractuels à mobiliser en faveur de la TVB : Baux, contrats, conventions, cahier des charges de lotissements, MAEt, etc.





Cerema

Direction territoriale Est

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Merci de votre attention

Sophie NOIRET

Chargée d'études milieux naturels et TVB

+33 (0)3 87 20 46 38

sophie.noiret@cerema.fr